

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE LE 23 MAI 2020

Date de convocation : le 15 mai 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, (à huis clos), Salle de la Mairie, le vingt-trois mai deux mille vingt à dix heures, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

Étaient présents : MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Jean-Pierre BARON, Guy DUFOSSÉ, Sébastien CARRARA et Mmes Pascale BONHOMME, Muriel DOUBET et Catherine TAVARES.

Étaient absents et excusés : M. Marcel HECQUET (a donné pouvoir à M. Patrick LEROUX) et M. Rachid KALAI (a donné pouvoir à M. Philippe QUILLET).

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Madame Catherine TAVARES est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire procède à l'approbation du Procès-verbal du conseil municipal du dix-sept février dernier.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le public ne peut être accueilli et la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos.

1-ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur le Maire donne la parole au plus âgé des membres présents du conseil municipal. Monsieur Patrick LEROUX, a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Monsieur Patrick LEROUX a constaté que la condition du quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Sébastien CARRARA est nommé comme assesseur.

Après l'appel de candidature il est procédé au vote :

Monsieur Patrick LEROUX indique que Monsieur Claude DUPRONT est candidat à ce poste.

Maire : M. Claude DUPRONT, seul candidat.

La secrétaire de mairie collecte les bulletins de vote dans une corbeille prévue à cet effet. L'assesseur, Monsieur Sébastien CARRARA, procède au dépouillement et annonce le résultat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombres de bulletins :	11
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	1
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

A obtenu :

Monsieur Claude DUPRONT : dix voix (10)

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Claude DUPRONT a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

La séance se poursuit sous la présidence du Maire élu, Monsieur Claude DUPRONT.

Monsieur le Maire fait lecture de la Charte de l' élu local.

2- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS À ÉLIRE

Suite à l'élection du Maire, il convient de procéder à l'élection des Adjoints au Maire et de prévoir, au préalable, le nombre d'Adjoints à élire.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'Adjoints à trois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 11 voix, DÉCIDE de fixer à trois le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

3- ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire explique que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire. Chaque Conseiller inscrit le nom du candidat qu'il souhaite élire pour les trois postes d'Adjoints. La secrétaire de mairie collecte les bulletins de vote dans une corbeille. L'assesseur, Monsieur Sébastien CARRARA, procède au dépouillement et annonce les résultats.

PREMIER ADJOINT : M. Patrick LEROUX, seul candidat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombres de bulletins : 11
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Patrick LEROUX : onze voix (11)

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Patrick LEROUX a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

SECOND ADJOINT : Mme Pascale BONHOMME, seule candidate.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes modalités, à l'élection du second Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombres de bulletins : 11
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame Pascale BONHOMME : onze voix (11)

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Pascale BONHOMME a été proclamée deuxième Adjointe et a été immédiatement installée.

TROISIÈME ADJOINT : M. Philippe QUILLET, seul candidat.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes modalités, à l'élection du troisième Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombres de bulletins : 11
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Philippe QUILLET : onze voix (11)

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Philippe QUILLET a été proclamé troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire donne délégation de signature des documents en lien avec les fonctions attribuées à chaque Adjoint.

1^{er} Adjoint au Maire : Domaine des services techniques

2^{ème} Adjointe au Maire : Domaine administratif

3^{ème} Adjoint au Maire : Domaine finances

Monsieur le Maire donne délégation générale de signature au 1^{er} Adjoint, Monsieur Patrick LEROUX.

Monsieur le Maire ; le membre du Conseil Municipal le plus âgé soit Monsieur Patrick LEROUX ; l'assesseur, Monsieur Sébastien CARRARA et la secrétaire de séance, Madame Catherine TAVARES signent les deux exemplaires du Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints.

4- INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L 2123-20 du Code des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints du Maire. Ce taux est retenu en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose d'adopter les taux maximaux, soit :

Pour le Maire : Taux maximal de 25.5%

Pour les Adjoints : taux maximal de 9.9%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 11 voix, DÉCIDE de fixer les indemnités au Maire au taux maximal de 25.5% et des Adjointes au Maire au taux maximal de 9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

5- INSTALLATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Monsieur la Maire passe à la répartition des membres du conseil municipal dans les différentes commissions communales, comme suit :

Commission « Administration et Finances » :

Président : Claude DUPRONT

Titulaires : Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Pascale BONHOMME, Sébastien CARRARA

Suppléants : Muriel DOUBET, Catherine TAVARES

Commission « Travaux et équipements » :

Président : Claude DUPRONT

Titulaires : Patrick LEROUX, Sébastien CARRARA, Jean-Pierre BARON, Pascale BONHOMME

Suppléants : Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ

Commission « Fêtes et Loisirs, Jeunesse et Sports, Informations » :

Président : Claude DUPRONT

Titulaires : Pascale BONHOMME, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Catherine TAVARES

Suppléants : Muriel DOUBET, Rachid KALAI

Commission « Vie scolaire et périscolaire » :

Président : Claude DUPRONT

Titulaires : Pascale BONHOMME, Catherine TAVARES, Muriel DOUBET, Rachid KALAI

Suppléant : Patrick LEROUX

Commission « Électorale » :

Président : Claude DUPRONT

Titulaires : Jean-Pierre BARON, Guy DUFOSSÉ

Suppléant : Philippe QUILLET

Monsieur le Maire passe ensuite aux commissions de l'ARC, réparties comme suit :

Commission « Finances, contrôle de gestion et Ressources Humaines » :

Titulaire : Claude DUPRONT

Suppléant : Patrick LEROUX

Commission « Aménagement, Équipement et Urbanisme » :

Titulaire : Philippe QUILLET

Suppléant : Sébastien CARRARA

Commission « Grands projets » :

Titulaire : Sébastien CARRARA

Suppléant : Jean-Pierre BARON

Commission « Développement durable et risques majeurs » :

Titulaire : Pascale BONHOMME

Suppléant : Guy DUFOSSÉ

Commission « Économie » :

Titulaire : Claude DUPRONT

Suppléant : Philippe QUILLET

Commission « Tourisme » :

Titulaire : Claude DUPRONT

Suppléant : Guy DUFOSSÉ

Commission « Transport, Mobilité et Gestion des voiries » :

Titulaire : Patrick LEROUX

Suppléant : Jean-Pierre BARON

Monsieur le Maire réparti les membres dans les syndicats suivants :

S.I.V.U.

Titulaires : Sébastien CARRARA, Philippe QUILLET

Suppléants : Marcel HECQUET, Patrick LEROUX, Guy DUFOSSÉ

SEZEO

Titulaires : Philippe QUILLET, Patrick LEROUX

Suppléants : Guy DUFOSSÉ, Jean-Pierre BARON

Autre :

Défense

Représentant : Patrick LEROUX

6- DÉLÉGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut donner délégation de signature au Maire, sans avoir à faire un conseil municipal.

Monsieur le Maire demande délégation pour les cas suivants :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° De décider de la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

8° De prononcer la délivrance de concessions dans le cimetière.

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.

10° De décider de l'aliénation gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros.

20° De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 5000 euros.

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 11 voix, DÉCIDE de donner délégation au Maire pour toutes les demandes citées.

7- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Louise BENTZ a créé une association pour participer au 4L TROPHY. Le siège social de l'association se situe à Bienville, rue de FAUVILLÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Claude DUPRONT

